

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 5 mars 2026 Par suite d'une convocation en date du 23 février 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 5 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10 Délibération n°D_2026_03_05_10</p>	<p>Étaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : / Absents : M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un mandat de vente sans exclusivité pour la vente à l'amiable du bien immobilier sis sur la parcelle cadastrée section A n°3200 avec l'agence immobilière Swixim

Par délibération n°D_2025_09_25_02 du 25 septembre 2025, le conseil municipal a approuvé la vente de gré à gré, dite amiable, du bien immobilier sis sur la parcelle cadastrée section A n°3200 (29, route de Musièges) au prix de 285 000 € net vendeur.

Depuis lors, malgré quelques visites, aucune intention d'achat n'a été présentée à la commune.

L'agence immobilière SWIXIM (74350 Cruseilles) a sollicité la commune en vue de la passation d'un mandat de vente sans exclusivité au prix de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (285 000 €) avec une rémunération du courtier de 5 % (14 250 €) à la charge de la commune soit un prix net vendeur de 270 750 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :


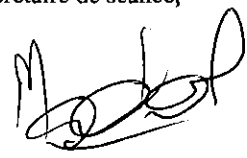
- **ACCEPTE** la conclusion par la commune d'un mandat de vente sans exclusivité pour la vente du bien immobilier susvisé au prix de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (285 000 €) avec une rémunération du courtier de 5 % (14 250 €) à la charge de la commune soit un prix net vendeur de 270 750 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit mandat de vente avec l'agence immobilière SWIXIM située au 224, Grand' Rue – 74350 Cruseilles.
- **PRECISE** que les frais d'acte restent à la charge de l'acquéreur.
- **PRECISE** qu'il autorise un seul logement dans le cadre de la rénovation de ce bâti.
- **DIT** que la recette sera affectée au budget principal de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

SLOW

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Délibération certifiée exécutoire par le Maire compte tenu :	Extrait conforme au registre des délibérations.
De la télétransmission au contrôle de légalité le : 6 mars 2026	Fait à Contamine-Sarzin, le 5 mars 2026
De la publication ou notification le : 6 mars 2026	Le Maire  Le secrétaire de séance, 
Et de la mise en ligne le : 09 MARS 2026	Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL

